Compte-rendu réunion de directeurs – 12/10/24

1. **Gaia**

A ce jour, peu d’enseignants se sont inscrits, bien penser à le faire.

Le site sera en maintenance du 7 au 9 octobre, la date de fermeture est donc reportée au 16/10.

Il y a 2 animations pédagogiques qui ont lieu avant la date de fermeture, il faut être vigilant :

* 9/10 : Jeux collectifs avec ballons
* 16/10 : PHARE niveau 1

1. **Conventions**

Quelle que soit la nature de l’intervenant, il faut prévenir Tatiana DEL MONACO (CPC) pour voir avec elle s’il faut une convention, et avec quelles modalités si c’est le cas.

1. **PHARE**

Pour rappel, il y a 12% de harcèlement en primaire. Il s’agit d’un phénomène de groupe. N’importe quel élève peut « tomber dans ce piège ». Ces situations ont une incidence durable sur l’élève cible, et l’intervention des adultes est indispensable.

La formation niveau 1 est ouverte à tous (AESH, ATSEM, maternelle, périscolaire…) Pour le personnel Mairie, il faut une autorisation de leur part en amont, mais en général cette formation est bien perçue par la Municipalité.

* Vérifier la labellisation de l’école sur la plateforme PHARE
* S’engager dans le programme
* Mettre à jour si nécessaire les coordonnées
* Vérifier l’affichage à l’école du numéro d’alerte 3018
* Communiquer avec les familles via les cahiers de liaison + réunion de rentrée. Possibilité de faire un café des parents ?
* Mettre en œuvre les 10h d’apprentissage sur le sujet du CP au CM2
* Participer à la NAH le 7/11 avec le questionnaire d’auto-évaluation
* Si on veut : participation au prix NAH d’octobre à janvier
* Si on veut : safer internet day 11/02/25

Il faut enregistrer en ligne toutes nos actions.

Nous sommes maintenant obligé de faire un fait d’établissement sans citer les noms des élèves lorsqu’il y a suspicion de harcèlement (fait établissement niveau 2) ou harcèlement avéré (fait d’établissement niveau 3)

Il faut ensuite recevoir les parents, leur demander de lever l’anonymat, pour pouvoir modifier le fait d’établissement, ce qui permettrait à la famille d’obtenir l’aide de la cellule d’appui NAH, à la maison, mais aussi à l’école. Si cela reste anonyme, elle n’interviendra pas. On lance ensuite la MPP.

On nous demande de garder tous les documents jusqu’à la fin de scolarisation de l’élève (pas chez nous, sa scolarisation dans sa globalité). Attention au lieu où nous stockons ces documents… Pour le passage au Collège, surtout ne rien dire ! Mis à part éventuellement de séparer ces élèves, mais le reste est confidentiel !

On nous demande de passer absolument par notre messagerie pro, surtout vu tous les piratages qui ont eu lieu ces derniers temps. Sinon, s’il arrive quoi que ce soit, comme des fuites de données, nous serons en tort… Attention aussi aux groupes WhatsApp.

Pour notre formation, comme nous n’avons plus d’heures, et si vous êtes d’accord, je suis bien tentée de demander une formation sur un conseil des maitres par l’équipe ressource. Qu’en pensez-vous ?

1. **AESH**

Cf compte-rendu que je leur ai fait à part

1. **RASED et redoublement**

Cette année, l’antenne RASED est au complet.

Avec la nouvelle loi, pour pouvoir proposer un redoublement, il faut avoir, avant la fin du second trimestre :

* Utiliser des pratiques différenciées
* Proposer un programme adapté
* Demander de l’aide au RASED
* Proposer des APC
* Avoir rédigé un PPRE
* Et bien sûr, avoir informé la famille de tout ceci au fur et à mesure : pour qu’ils soient au courant de ce qui est mis en place, des difficultés rencontrées et des progrès éventuels.
* Pour info, Mme Grange est contre le redoublement…
* A ce jour, pour les familles qui sont passées en commission car elles n’étaient pas en accord avec le redoublement proposé par l’école, elles ont toutes été suivies par le Conseil de la commission ! Aucune décision d’école n’a été priorisée… au contraire.

Ceci nous montre que le dossier doit donc être très étayé.